

**Décret N°2012/385 du 14 septembre 2012
portant nomination de Secrétaires
Généraux dans certains départements
ministériels**

Le Président de la République décrète:

Article premier - Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après:

Ministère des Affaires sociales

Secrétaire Général: Mme ABOUTOU Rosalie.

Ministère des Arts et de la Culture

Secrétaire Général: M. MOUHTAR Ousmane.

Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières

Secrétaire Général: M. NASAKO Fritz Gérald.

Ministère de l'Eau et de l'Energie

Secrétaire Général: M. MANAOUDA Malachie.

**Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du
Territoire**

Secrétaire Général: M. EDOA Gilbert Didier.

Ministère de l'Education de base

Secrétaire Général: M. IVO TAMBO LEKE.

Ministère des Enseignements secondaires

Secrétaire Général: M. POUGOUE Paul Gérard.

Ministère de l'Enseignement supérieur

Secrétaire Général: M. NGOMO Horace Manga.

Ministère des Finances

Secrétaire Général: M. EBANG MVE Urbain Noël.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Secrétaire Général: M. NGAMBO FONDJO Pierre Vincent.

Ministère de l'Habitat et du Développement urbain

Secrétaire Général: M. AHMADOU SARDAOUNA

Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique

Secrétaire Général: M. YERIMA Joseph.

Ministère des Marchés Publics

Secrétaire Général: M. TCHOFFO Jean

Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

Secrétaire Général : M. EBAH ABADA Edouard.

Ministère des Postes et Télécommunications

Secrétaire Général: M. NDJODOM Armand.

Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

Secrétaire Général: M. MOUSSA AOUDOU.

Ministère des Relations Extérieures

Secrétaire Général: M. MBAYU Félix

Ministère de la Santé Publique

Secrétaire Général: Mme KOULA, née SHIRO SINATA.

Art. 2 - Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Art. 3 - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 14 septembre 2012
Le Président de la République,
(é) Paul BIYA